

Rapport Financier	Trésorier : Y. DUVOIS	Les comptes ont été déposés sur les espaces adhérents et sont consultables au siège de la Fédération.
--------------------------	-----------------------	---

La présentation des comptes est toujours compliquée à cause du décalage entre l'année civile qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre et l'année cynégétique qui, elle, s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Même si la loi nous demande aujourd'hui de présenter un budget global il est bon de rappeler les deux grands pôles financiers de votre fédération.

- **Le budget général**, qui prend en charge toutes les dépenses permettant le fonctionnement de votre fédération, est financé principalement par le timbre fédéral et l'affiliation des territoires, mais aussi par les subventions et prestations.

- **Le budget dégâts**, qui nous permet d'indemniser les dégâts causés aux cultures par le grand gibier, a un financement sur lequel vous aurez à délibérer, reposant sur les bracelets et les contributions des territoires.

Premier point, le compte financier de l'année écoulé.

L'exercice **2023-2024**, achevé le 30 juin 2024 fait apparaître **un excédent du compte général de 49 536 € et un excédent du compte dégâts de gibier de 439 814 €**. Le total des deux comptes s'élève à 6 138 186 € de produits et 5 649 784 € de charges.

Avoir cette double présentation, nous permet de bien mesurer l'impact des dégâts sur nos finances, donc sur le portefeuille du chasseur jurassien.

Pour ce qui concerne le compte dégâts, il a généré 1 087 490 € de recettes contre 877 228 € l'année précédente. Ces recettes proviennent des contributions du plan de chasse, des bracelets de transport sangliers et de la contribution aux dégâts en fonction du niveau de dégâts.

Les dépenses du compte dégâts de gibier correspondent aux indemnisations, aux honoraires des estimateurs et aux diverses mesures et subventions pour prévenir et limiter ces dégâts. ***Elles se sont élevées à 679 523 € contre 661 111 € l'année précédente.***

La situation de forte baisse des prix des denrées agricoles, couplée à la part prise en charge par l'Etat dans le cadre du plan national, et à la réduction globale des dégâts a provoqué une baisse du coût des dégâts. ***Le bon résultat sur le compte dégâts s'explique par la contribution de l'Etat de 198 000 €.***

Les efforts des chasseurs en matière de prévention ont contribué aussi à cette réduction. En 2022/2023 nous sommes redescendus en dessous de la barre des 400 000 € d'indemnisations, ***pour atteindre en 2023/2024, 281 499€.***

L'année en court est très incertaine avec des conditions climatiques inquiétantes, des populations de sangliers encore bien présentes et des prix agricoles fluctuants. Attention, cette saison 2024/2025, les dégâts repartent en hausse. Le premier semestre 2025 sera décisif.

Deuxième point, le projet de budget 2025-26.

Le budget 2025-2026 que nous vous proposons de mettre en œuvre à compter du 1er juillet 2025, est établi sur les bases financières similaires aux années précédentes. Il s'établit en équilibre pour le compte général, à **3 097 144 €**. Le montant de ce budget prévisionnel est équivalent à l'année précédente. Le chapitre éco-contribution, mis en place pour la cinquième année consécutive se maintient avec 180 125 € de recettes annuelles. Ce dispositif d'actions en faveur de la biodiversité déployé par l'Etat fait qu'à chaque fois que le monde de la chasse investit 5 €, l'Etat, via l'Office Français de la Biodiversité, ajoute 10 €. Attention car ce budget est lié au nombre de chasseurs et donc diminue chaque année.

Au total, ***c'est environ 25% du budget général*** qui est alimenté par des actions en faveur de notre environnement. Cela nous permet de maintenir le timbre et l'affiliation des territoires au même niveau. La politique financière menée depuis des années autour de dépenses les plus contraintes possibles et de recettes ne provenant pas des poches des chasseurs se révèle payante : il faudrait augmenter chaque chasseur de plus de 70 € pour arriver au même résultat.

Les dépenses, évidemment d'un même montant puisqu'un budget se doit d'être présenté en équilibre, devraient être contenues au vu de l'évolution des personnels, mais nous ne pouvons, à ce stade prédire ce que sera la hausse des prix en général – et de l'énergie en particulier - dans le contexte international que l'on connaît et nous serons sans doute très contents d'avoir des réserves.

Le budget dégâts sera en baisse à 719 827 €. Il est toujours difficile d'établir un tel budget car les inconnues sont nombreuses et vous les connaissez, que ce soit au niveau de la météorologie, de la fructification forestière, du montant des prix agricoles sans oublier évidemment le niveau de prévention réalisé par les chasseurs. Nous devons poursuivre nos actions pour limiter la hausse notamment pour garantir la perception des aides de l'Etat, dans le cadre de l'accord national signé entre le Ministère de l'Ecologie, de l'Agriculture et de la FNC pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibiers 2023-2025.

Nous avons déposé sur votre espace adhérents le compte financier 2023-2024 et le projet de budget 2025-2026. Nous n'avons pas eu de remarques particulières sur ces deux documents. Je rappelle que les comptes de votre Fédération sont disponibles et peuvent être consultés par tous les adhérents pour répondre à d'éventuelles remarques : il suffit de prendre rendez-vous à Arlay.

Je voudrais remercier le cabinet ***Cogesten*** qui en a la charge et notre ***Commissaire aux Comptes Messieurs Di MARTINO et Frédéric BOUSSON*** pour leurs précieux conseils.

Je lui laisse d'ailleurs la parole pour faire son rapport.